

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1A
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL-EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus précisément l'article L2121-14,

Madame Corry NEAU est élue Présidente et procède à la présentation du Compte Financier Unique (CFU).

Pour rappel, le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur ainsi qu'au compte de gestion produit par le receveur.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document.

Le CFU du budget communal fait ressortir les résultats suivants :

COMMUNE DE VINEUIL ST FIRMIN - COMMUNE DE VINEUIL ST FIRMIN - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	472 019,56	1 521 137,08	1 993 156,64
	Recettes réalisées (1)	B	442 200,48	1 801 449,50	2 243 649,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	743 765,00	1 947 070,00	2 690 835,00
	Dépenses réalisées (1)	E	633 585,60	1 621 039,68	2 254 625,28
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-191 385,12	180 409,82	-10 975,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	271 745,44	425 932,92	697 678,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	80 360,32	606 342,74	686 703,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	80 360,32	606 342,74	686 703,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2026_1A_9_02-DE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Maire étant sorti, APPROUVE le Compte Financier Unique du budget communal pour l'année 2026.

Résultat du vote :

Pour : **QUATROZE**

Contre : **ZÉRO**

Abstention : **ZÉRO**

Unanimité : **QUATROZE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,

Madame Corry NEAU



La Présidente,
Corry NEAU



Vineuil (26700)

DELIBERATION N°1B
DU 9 FEVRIER 2026
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
EXERCICE : 2025

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 14
Nombre de suffrages exprimés 14
Votes
Contre 0 Pour 14

AFFECTATION DES RESULTATS EN
2026

Date de la convocation le 3 février 2026
Séance du 9 février 2026 à 20 heures

Le 9 février 2026, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Corry NEAU, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Mme Corry NEAU, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	425 932,92 €	1 801 449,50 €
Opérations de l'exercice	1 621 039,68 €	2 227 382,42 €
Totaux	1 621 039,68 €	2 227 382,42 €
Résultat de clôture (-CFU)	- €	606 342,74 €

(1) Inclut les opérations non budgétaires de transfert des résultats du budget eau et assi

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- €

80 360,32 €

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mme Corry NEAU, M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Eloïse ANGELES-COUSIN, Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHRACHT, Mme Sylvie DUFOSSE VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Loïc BIZEAU, M. Jean-Noël GAUTHIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG-pouvoir : M. Stéphane GIANNETTI à Mme Sophie SIEG

Secrétaire de séance
Corry NEAU

Pour expédition conforme, La Présidente Corry NEAU

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2025_1B_9_02-DE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame NEAU, Adjointe en charge des finances, rappelle les taux d'impositions communaux 2025 :

	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2025	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux en vigueur.

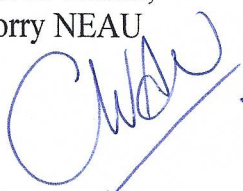
	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2026	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
François LANCERAUX

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2026

	2024	2025	2026
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
AMIS REUNIS	400 €	400 €	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	900 €	600 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €	800 €	800 €
FOYER DES TOUT-PETITS	43 000 €	43 000 €	43 000 €
CADETS DE LA GENDARMERIE	300 €	300 €	300 €
DIVERS	400 €	780 €	2 250 €

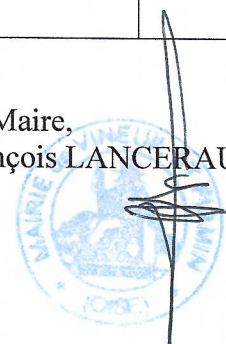
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU



Le Maire,
François LANCERAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget primitif 2026 de la COMMUNE qui peut se résumer ainsi :

- *Dépenses et Recettes de fonctionnement* : 2 200 400.00 €
- *Dépenses et Recettes d'investissement* : 564 320.00 €

Soit un budget global de 2 764 720.00 €

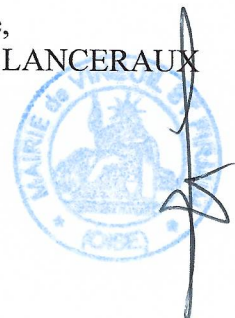
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU



Le Maire,
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

S²LO

ID : 060-216006866-20260209-2026_5_9_02-DE

RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026

Date d'affichage
03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE DES BOURGOGNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par le Collège des Bourgognes de Chantilly dans le cadre de leur projet d'excellence « Parcours mémoriel des élèves de 3^{ème} ».

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour le Collège des Bourgognes.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, au Collège des Bourgognes, une aide exceptionnelle de 300 € dans le cadre du projet présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX



Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2026_6_9_02-DE



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

03/02/2026

Date d'affichage

03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES
POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par le réseau d'aides spécialisées pour les enfants en difficulté (RASED) qui intervient dans notre école pour aider les élèves, de la maternelle au CM2, rencontrant des troubles de l'apprentissage.

Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, au Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté, une aide exceptionnelle de 300 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2026_7_9_02-DE



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

03/02/2026

Date d'affichage

03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER DES TOUT PETITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par le l'association du Foyer des Tout Petits pour permettre l'acquisition de nouveaux jouets.

Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, au Foyer des Tout Petits, une aide exceptionnelle de 600 € destinée à l'acquisition de jouets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2026_8_9_02-DE



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

03/02/2026

Date d'affichage

03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par le comité des fêtes au titre de l'année 2026.

Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, au comité des fêtes, une aide exceptionnelle de 300 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-216006866-20260209-2026_9_9_02-DE



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

03/02/2026

Date d'affichage

03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame
Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur
Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame
Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER,
Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur
Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers
Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION
L'ARDENTE POUR L'OPÉRATION OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association l'Ardente, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ».

Il précise que ce montant sera ensuite reversé, par l'association, à la ligue contre le cancer.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour verser ce don exceptionnel à l'association l'Ardente.

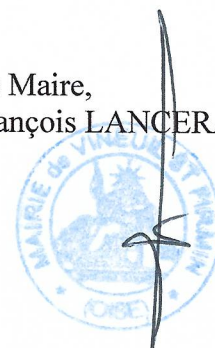
Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'association l'Ardente, une aide exceptionnelle de 200 € dans le cadre de l'opération présentée.

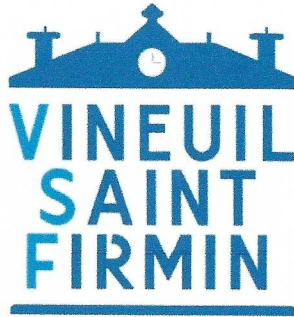
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

03/02/2026

Date d'affichage

03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR ÉTUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE BOIS COUPÉ-PHASE 1 ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DANS LA RUE VATEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de réfection des bordures et des trottoirs-phase 1 faisant suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues suivantes :

- Rue Aristide Briand
- Rue Vatel
- Rue du Docteur Schweitzer

Il rappelle également le projet d'aménagement d'une aire de stationnement dans la rue Vatel.

Pour permettre la réalisation de ces travaux il convient de passer un contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour :

- Etablissement d'un avant-projet sommaire
- Etablissement des plans d'avant-projet définitif
- Etude de projet
- Rédaction des documents de marché

- Analyse des offres
- Vérification et validation des études d'exécution
- Suivi et direction des travaux
- Assistance aux opérations de réception

Monsieur le Maire présente le devis de la société ACP d'un montant de 16 175.00 € HT soit 19 410.00 € TTC et demande au Conseil Municipal son accord sur cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

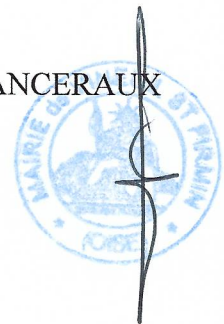
- De retenir la proposition de la société ACP pour un montant total HT de 16 175.00 € soit 19 410.00 € TTC,
- D'inscrire cette dépense au budget communal de l'année 2026,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société ACP ainsi que tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU

Le Maire,
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame
Élodie ANGELES-COUSIN, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur
Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT,
Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie
THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël
GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie
SIEG,

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

**Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE
CANTILIENNE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA
PHASE 2 DE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a la compétence très haut débit et qu'à ce titre elle recense, en lien avec le SMOTHD, les besoins en prises nouvelles sur les territoires de ses communes membres.

Au titre de la phase 2 du déploiement, qui a débuté le 1^{er} janvier 2022, deux prises supplémentaires ont été installées sur notre commune pour un coût total de 635 € pris en charge par la CCAC.

Lors du Conseil Communautaire du 16 novembre 2022, il a été décidé d'une participation de chaque commune membre, dans le cadre d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant de chaque prise ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Un fonds de concours d'un montant de 317 € doit donc être versé par notre commune à la CCAC correspondant au déploiement des deux prises fibres.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer, avec la CCAC, une convention pour le versement d'un fonds de concours de 317 € dans le cadre de la phase 2 du déploiement du très haut débit.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCAC telle qu'elle a été présentée,
- D'inscrire au budget la dépense correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU



Le Maire,
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°12
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-six, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCEREAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
03/02/2026
Date d'affichage
03/02/2026

Étaient présents : Monsieur François LANCEREAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Élodie ANGELES-COUSIN, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Stéphane GIANNETTI avec pouvoir à Madame Sophie SIEG,
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU CAUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, première Adjointe et Présidente du CAUE de l'Oise.

Cette dernière propose au Conseil de renouveler l'adhésion au CAUE au titre de l'année 2026.

Elle rappelle que le CAUE de l'Oise s'adresse à toutes les personnes souhaitant agir sur l'aménagement et sur la qualité de leur cadre de vie et notamment aux élus des collectivités territoriales.

Les adhérents :

- Participent aux décisions et aux orientations de la vie de l'association en étant membre de l'assemblée générale,
- Soutiennent le développement de la mission de service public du CAUE et orientent ses actions et ses initiatives dans les territoires,
- Bénéficient d'un accompagnement spécifique et personnalisé de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE pour être appuyés dans toute démarche de qualité en amont des projets concernant l'amélioration durable du cadre de vie, en termes de qualité des équipements, des aménagements, de la construction, de la planification urbaine, de la préservation des milieux naturels et agricoles, du tourisme...

Le CAUE propose :

- Des permanences en architecture, urbanisme et paysages gratuites pour tous les habitants du département,
- Des conférences, débats, projections et expositions,
- Des formations techniques et es informations pratiques,
- Des animations et des journées de découverte,
- Des ressources et des documentations spécialisées.

Le coût de l'adhésion annuelle reste inchangé. Il s'élève à 220 euros.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder au renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE de l'Oise au titre de l'année 2026.


Après avoir entendu l'exposé du Maire et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE au titre de l'année 2026,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 10 février 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Corry NEAU



Le Maire,
François LANCERAUX

